


## Bascule des factures préenregistrées sur exercice antérieur

Les factures préenregistrées non prises en charge avant la fin d'exercice peuvent être prises en charge sur exercice N+1. Pour cela, vous devez au préalable les reporter manuellement sur l'exercice N+1 en suivant la procédure ci-dessous :

1. Aller sur la facture.
2. Modifier la date comptable de la facture en la remplaçant par la date du jour.  
Plusieurs messages s'affichent, il vous suffit de valider pour passer outre.
3. Renseignez ensuite un code TVA sur la ou les lignes de la facture s'il est vide.
4. Sauvegarder la facture en document préenregistré : Cliquer sur « sauvegarder document préenregistré ».

De nouveaux messages du type « date pièce et date comptable dans des exercices différents » apparaissent

5. Validez-les tous jusqu'à ce que le système vous retourne un message de type :

 Le document 5002868272 2010 a été supprimé et recréé sous 5002982170 2011

Cette opération va générer un retour facture vers GESLAB typé exercice N. Ce retour ne pourra pas être intégré dans GESLAB.

La facture sera retransmise une nouvelle fois vers GESLAB, lors de la prise en charge ; c'est ce traitement (nouvelle facture exercice N+1) qui pourra être intégré et fera la mise à jour dans GESLAB.

Si la commande existe dans GESLAB (initialisée à partir de BFC), la facture est intégrée en création.

Si la commande n'existe pas dans GESLAB (cas d'une commande qui aurait été soldée dans BFC et qui ne serait pas dans GESLAB), alors une commande de régularisation est créée lors de l'intégration de la facture.